

AR Prefecture

063-256300443-20230619-D2023-17-DE
Reçu le 06/07/2023

SIAEP du Bas Livradois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022



Commune de Domaize

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Branchements en plomb	17
4.2.	Montants financiers	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	19
6.	Travaux d'investissement	19
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	219
8.	Note d'information de l'Agence Loire Bretagne	21

1. Caractérisation technique du service

AR Prefecture

063-256300443-20230619-D2023_17-DE

Reçu *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau intercommunal, composé de délégués de communes et de Communauté de Communes.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable) du Bas Livradois
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** : Syndicat Mixte Fermé à Vocation Unique depuis le 1^{er} Janvier 2018
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
Communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, Échandelys, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Éloy-la-Glacière, Tours-sur-Meymont.
Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté de Communes Mond' Arverne Communauté adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes de Manglieu, Sallèdes, Pignols, auxquelles elle s'est substituée.
Depuis le 1^{er} Janvier 2019, cette même Communauté de Communes adhère au SIAEP du Bas Livradois pour une nouvelle commune, Laps.
Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire adhère au SIAEP du Bas Livradois pour les communes d'Égliseneuve-des-Liards, Sauxillanges, Sugères auxquelles elle s'est substituée.
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 17 Décembre 2004
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière.

063-256300443-20230619-D2023_17-DE

Reçu le 06/07/2023

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 666 habitants au 31/12/2022 (6 655 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'eau potable dessert 5 139 abonnés au 31/12/2022 (5 096 au 31/12/2021). La répartition des abonnés par commune est la suivante :

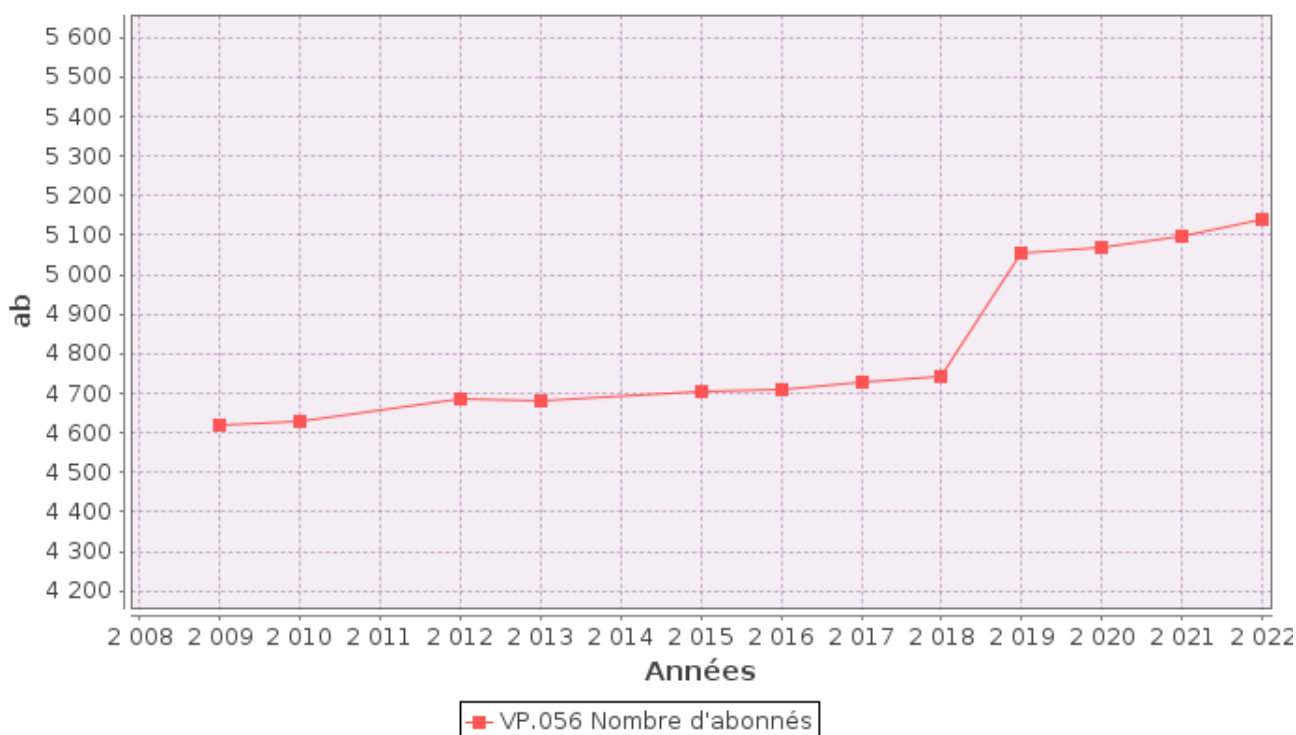
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Auzelles	349	335	13	348	-0,29%
Brousse	373	346	28	374	0,27%
Ceilloux	171	160	14	174	1,72%
Cunlhat	861	814	53	867	0,69%
Domaize	269	249	23	272	1,10%
Échandelys	251	239	12	251	0,00%
Égliseneuve-des-Liards	122	108	17	125	2,40%
Laps	304	299	10	309	1,62%
Manglieu	329	280	51	331	0,60%
Pignols	188	174	15	189	0,53%
Saint Dier d'Auvergne (non adhérente)	15	13	2	15	0,00%
Saint-Éloy-la-Glacière	66	65	1	66	0,00%
Saint-Jean-des-Ollières	411	370	43	413	0,48%
Sallèdes	365	340	31	371	1,62%
Sauxillanges	49	37	12	49	0,00%
Sugères	487	437	57	494	1,42%
Tours-sur-Meymont	486	433	58	491	1,02%
Total	5 096	4 699	440	5 139	0,84%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **10,04** abonnés/km au 31/12/2022 (9,95 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,3** habitants/abonné au 31/12/2022 (1,31 habitants/abonné au 31/12/2021).

Reçu le 06/07/2023

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **85,7** m³/abonné au 31/12/2022. (72,57 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



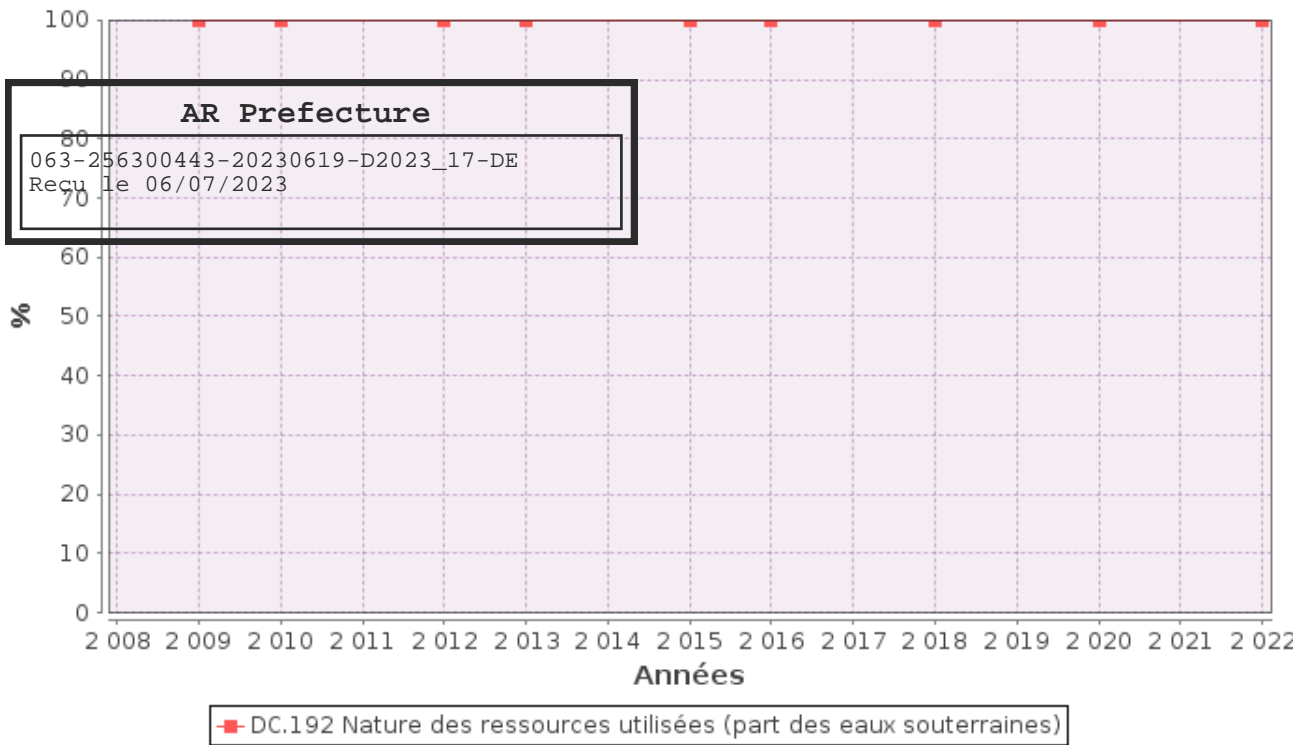
Le service public d'eau potable prélève **635 453** m³ pour l'exercice 2022 (630 402 pour l'exercice 2021).

Le Syndicat dispose de 51 captages en cours d'utilisation qui sont :

Chambas Haut, Pialat, Pellet (Auzelles), Dumahut, Sectionnaux du Buisson (Auzelles), Rabougérien 1, 2, 3 et 4, Vacheron, Mauchet 1,2 et 3, Arbre Blanc, Gouveneyre, Echalier Ancien Milieu, Echalier Ancien Haut, Echalier Ancien Aval, Echalier Nouveau Aval, Echalier Nouveau Amont, Boilot Haut et Boilot Bas, Sectionnaux de la Fontanne 1, 2, 3, Bravard, Chalimbaud, Pellet (Echandelys), Chabreyras, Tonnelier, Faux Plantat, Sectionnaux du Buisson (Echandelys), Labat, le Cluel, Deux Frères, Charrier, Coudeyras, Coupat, Beaufochet, Dissard, Planat 1, 2 et 3, Joubert, Charbonnier, Sorcières, Gardette 1, 2, les Bialades, le Mas et Puy de Montmol depuis 2019.

6 captages qui sont déconnectés et inutilisés, et qui sont Boyer, Chambas Basse, Gardette Basse, Sectionnaux de Saint Eloy 1, 2 et 3.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100** %.



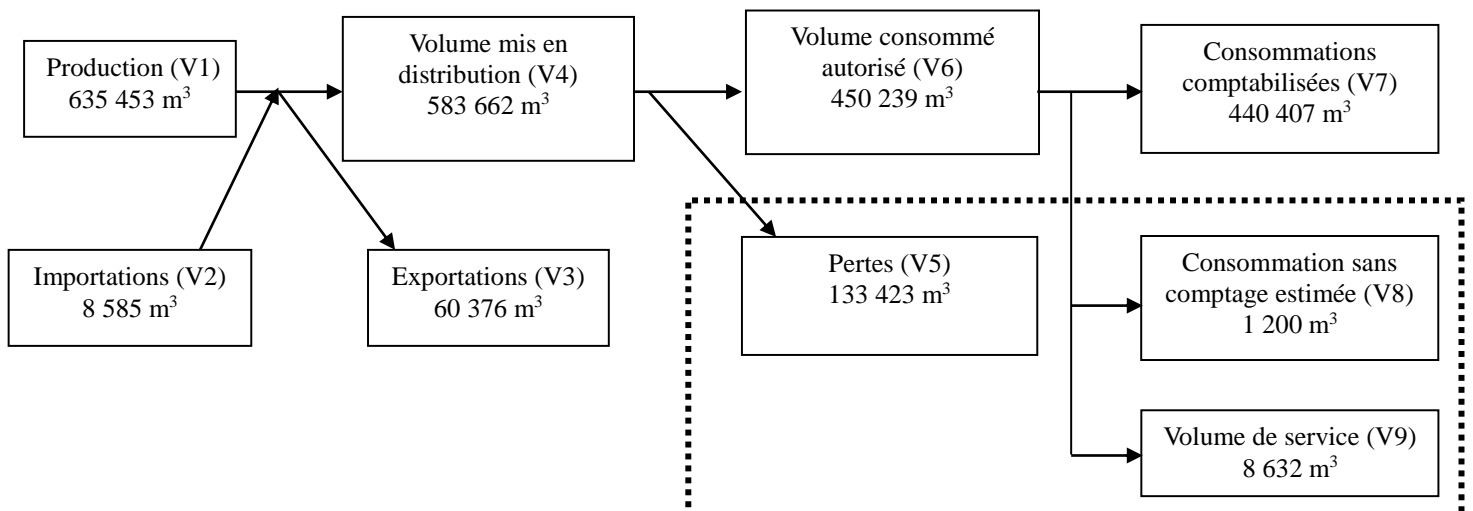
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

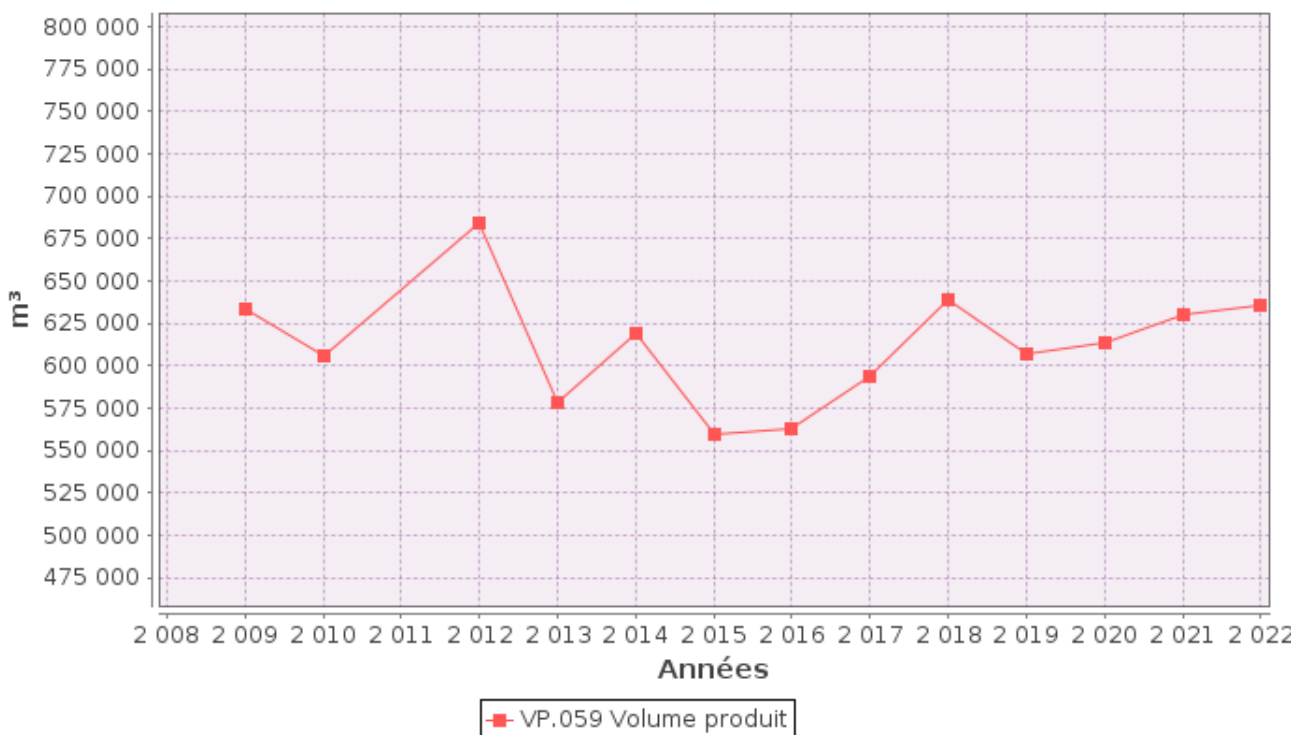


Le service dispose de 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
023_17-DE Reçu le 06/07/2023 Cavet (Auzelles)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralité Désinfection par le chlore gazeux
Vindiol (Auzelles), Labat (Echandelys), Olagnier (Cunhat), Les Faidides (Cunhat)	Traitement de l'arsenic par le GEH Reminéralisation par la neutralité Désinfection par le chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Total du volume produit (V1)	630 799	635 453	0,7%	60.2



1.6.3. Achats d'eaux traitées



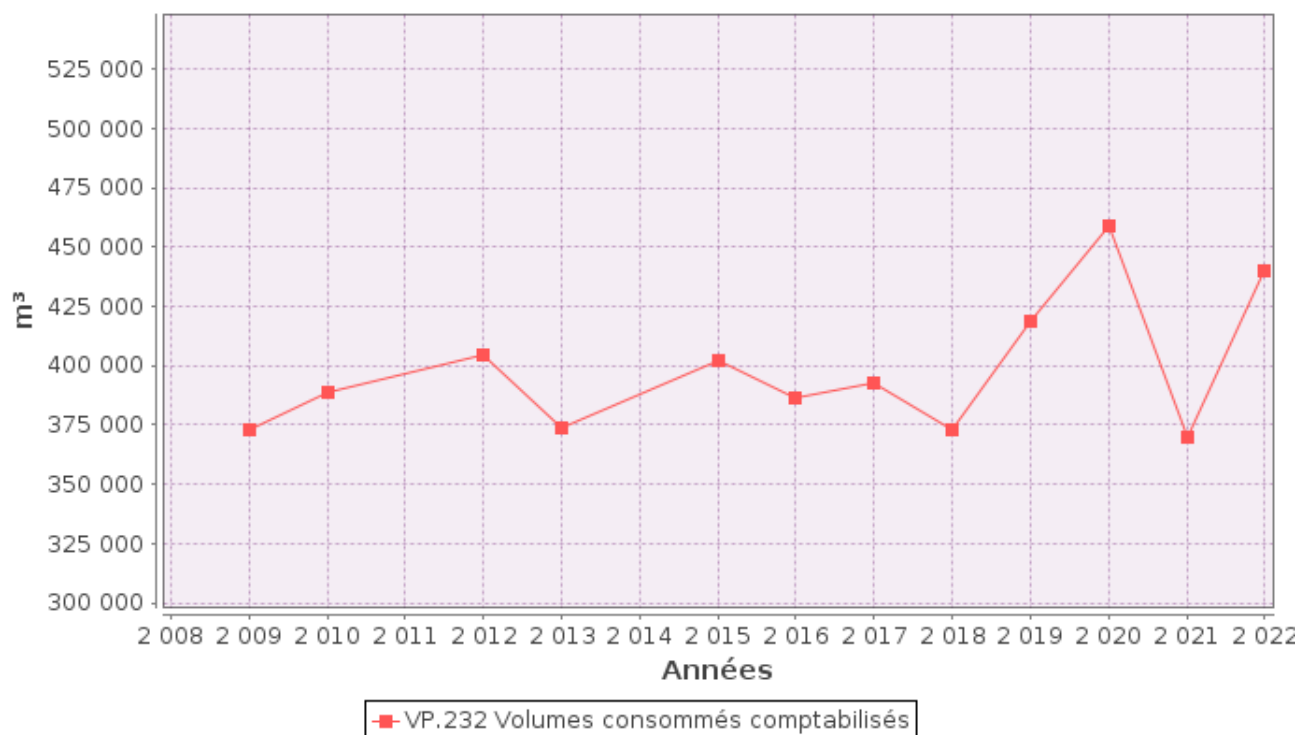
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Siaep de la Faye	7 635	8 585	12.4%	73.1
Total d'eaux traitées achetées (V2)	7 635	8 585	12,4%	73,1

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



AR Prefecture				
063-256300443-20230619-D2023_17-DE Reçu le 06/07/2023		Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Acheteurs				
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		286 159	342 112	19,6%
Abonnés non domestiques		83 678	98 295	17,5%
Total vendu aux abonnés (V7)		369 837	440 407	19,1%
SIAEP Rive Gauche de la Dore		72 612	53 584	-26,2%
SIAEP de la Faye		385	421	9,4%
Commune de Condat les Montboissier		6 589	6 371	-3,3%
Total vendu à d'autres services (V3)		79 586	60 376	-24,1%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 860	1 200	-35,5%
Volume de service (V9)	11 329	8 632	-23,8%

1.6.6. **Volume consommé autorisé**
AR Prefecture

063-256300443-20230619-D2023_17-DE
Reçu le 06/07/2023

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	383 026	450 239	17,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 512 kilomètres au 31/12/2022 (512 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement principal y compris location du compteur	48.00 €	49.00 €
	Abonnement secondaire y compris location du compteur	24.00 €	24.50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,15 €/m ³	1,25 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,033 €/m ³	0,033 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	Autres taxes	0,137 €/m ³	0,057 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

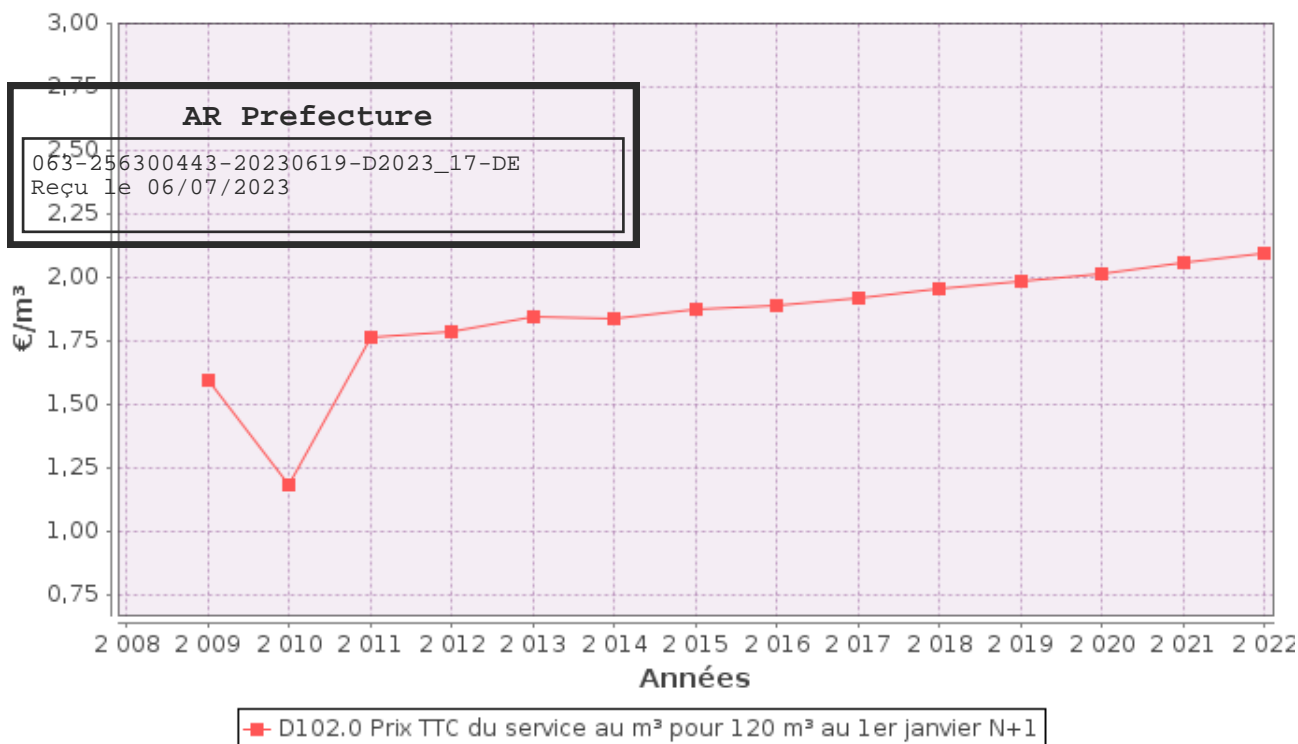
- Délibération du 20 Juin 2022 effective à compter du 23 Juin 2022 fixant le tarif de vente de l'eau aux abonnés : tarifs du m³ et tarifs des abonnements
- Délibération du 07 Décembre 2022 effective à compter du 13 Décembre 2022 fixant le tarif des petites interventions du Syndicat
- Délibération du 07 Décembre 2022 effective à compter du 13 Décembre 2022 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Délibération du 07 Décembre 2022 effective à compter du 13 Décembre 2022 fixant le tarif de vente de l'eau au SIAEP de la Faye
- Délibération du 07 Décembre 2022 effective à compter du 13 Décembre 2022 fixant le tarif de vente de l'eau à la commune de de Condat les Montboissier.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	48,00	49,00	2,1%
Part proportionnelle	138,00	150,00	8,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	186,00	199,00	7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0.00	0.00	
Part proportionnelle	0.00	0.00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0.00	0.00	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,96	3,96	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
Autre :	16,44	6,84	-58,4%
TVA	12,87	13,06	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,87	51,46	-15,5%
Total	246,87	250,46	1,4%
Prix TTC au m³	2,06	2,09	1,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif de vente de l'eau est identique pour chaque commune du Syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés aux abonnés au titre de l'année 2022 sont de 440 407 m³/an (369 837 m³/an en 2021).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	765 704.15	895 533.63	16.96%
Recette de vente d'eau en gros	39 611.18	54 063.26	36.48%
Total recettes de vente d'eau	805 315.33	949 596.89	17.92%
Recettes liées aux travaux	26 075.20	34 973.34	34.12%
Amortissements des subventions	118 522.00	125 858.00	6.19%
Autres recettes (préciser)	5 244.86	14 567.01 (vente de deux voitures)	177.74%
Total autres recettes	149 842.06	175 398.35	17.06%
Total des recettes	955 157.39	1 124 995.24	17.78%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 949 596 € (805 315 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	65	0	<u>63</u>	<u>0</u>
Paramètres physico-chimiques	65	1	<u>63</u>	<u>3</u>

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	<u>100 %</u>
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,5%	<u>95.67 %</u>

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

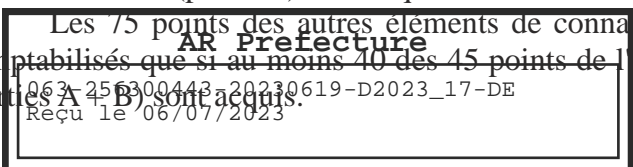
L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A et B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

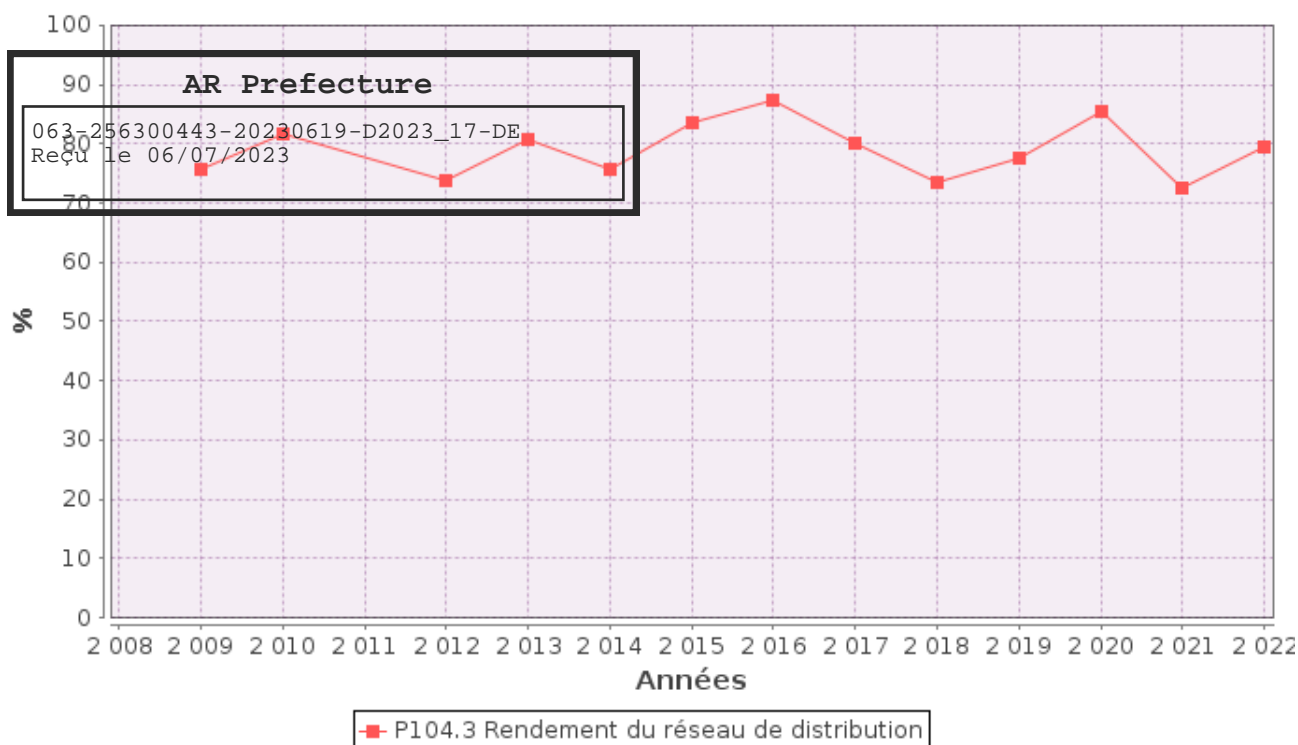
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	72,5 %	79,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,48	2,73
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,2 %	75,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,8 m³/j/km (1 en 2021).

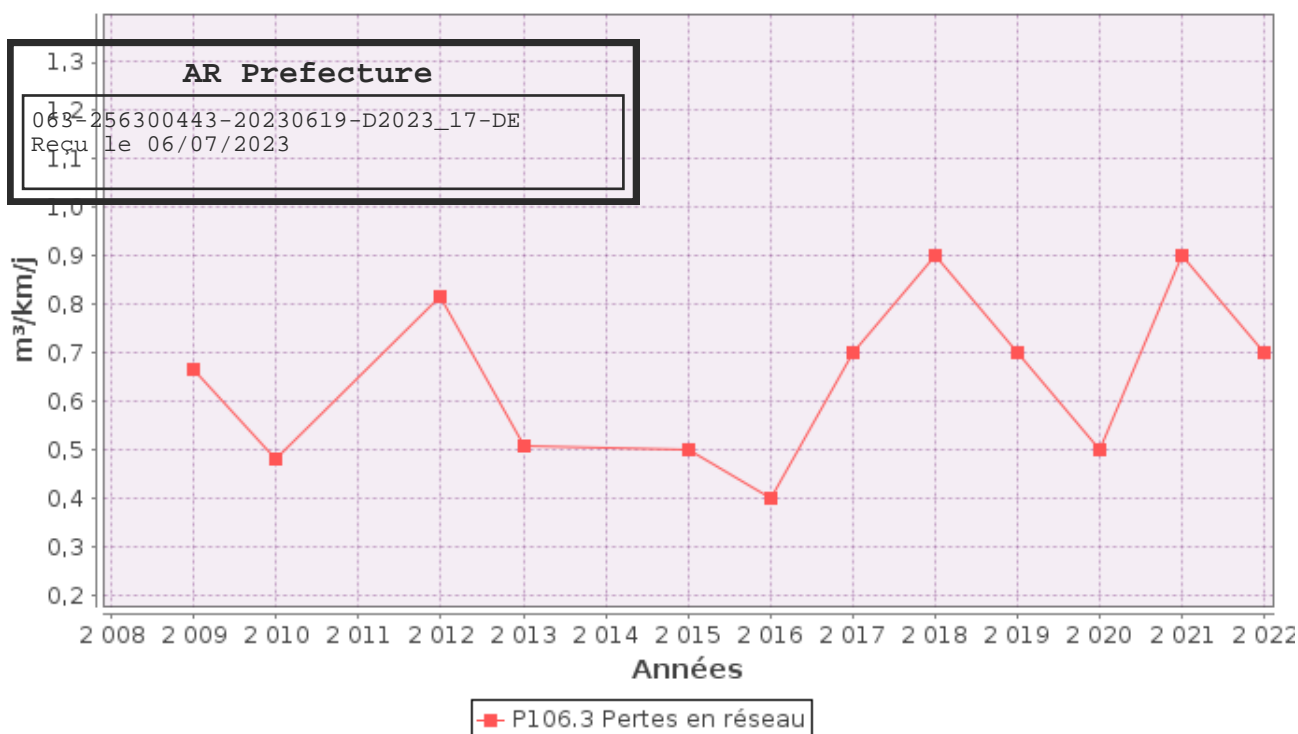
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m³/j/km (0,9 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0.650	0.320	0.840	0.340	2.355

Au cours des 5 dernières années, 4,51 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,18% (0,11 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



AR Prefecture

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60,2% (60,2% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



AR Prefecture

063-256300443-20230619-D2023_17-DE		Exercice 2021	Exercice 2022
Recu le 06/07/2023	Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	136 902	132 986
Montants des subventions en €		471 696	79 807

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		181 130,08	144 904,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	36 226.02	36 226.02
	en intérêts	9 237.63	7 698.03

4.4. Amortissements



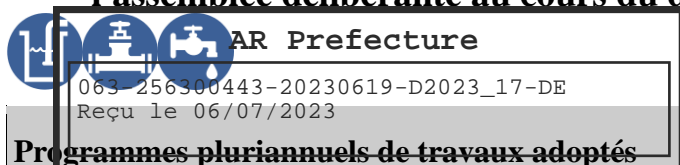
Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 221 823.73 € (235 395.97 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Travaux suppression du réservoir du Mas sur la commune d'Echandelys, impliquant l'alimentation du village du Mas par le réservoir de Fiosson et l'alimentation de l'unité de distribution des Amouillaux par le réservoir de Labat, sur la commune de Saint Eloy la Glacière	189 000.00	535 000.00

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de réseau d'eau potable route de la Chapelle et au Village de Viallard sur la commune de Cunlhat, ainsi que dans le Bourg de Laps.	2024	350 000.00 €
Redéfinir le système de télégestion avec de nouveaux points de télégestion.	2024	200 000.00 €
Achat, réhabilitation et raccordement de nouveaux captages	2025	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 8 demandes d'abandon de créance et en a accordé 8.

1 321,96 € ont été abandonnés ~~et/ou versés à un fonds de solidarité~~, soit 0,003 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

6. Travaux d'investissement

✓ Programmes de travaux 2018 -2019 (suite)

Il s'agit de la réalisation de la réfection des chambres de vannes des réservoirs de Vironne, sur la commune de Cunlhat et de Liards, sur Egliseneuve des Liards.

L'entreprise Vissac a terminé les travaux en 2021, mais des barillets de portes doivent être changés, afin qu'ils correspondent avec tous les autres barillets des autres portes du Siaep, et cela n'a toujours pas été réalisé.

✓ Programme de travaux 2019 - 2020

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Domaize, en aval du réservoir, en lien avec le programme d'aménagement du réseau d'assainissement envisagé par la commune.

Les travaux sont abandonnés pour l'instant, car la commune n'est plus en mesure de réaliser les travaux.

✓ Programmes de travaux 2020 - 2021

Il s'agit de la réalisation d'une deuxième tranche de travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) entre le réservoir des Gruns et le village de Fraisse sur la commune de Domaize et la suppression du réservoir de Brousse impliquant le renforcement de la distribution entre le village de la Roche et ce réservoir.

L'entreprise DAUPHIN TP a commencé les travaux sur la commune de Domaize le 15 Mars 2022, ils se sont terminés mi Mai 2022, sauf 100 mètres entre le Fraisse et la Courtiallasse, car cette partie se trouvait dans un pré avec de la grande herbe, il a donc fallu attendre le 05 Juillet 2022, pour reprendre les travaux, et ils se sont terminés le 12 Juillet 2022.

La réception des travaux a eu lieu le 04 Juillet 2022.

Les travaux débutés fin 2021 à Brousse par l'entreprise la SAS Entreprise Dumeil TP se sont terminés fin Février 2022.

La réception des travaux a eu lieu le 07 Janvier 2022.

Les demandes de paiement des subventions ont été envoyées le 12 Septembre 2022 au Conseil Départemental et le 12 Octobre 2022 à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et encaissées en Décembre 2022, pour la somme de 53 123.80 € pour le Conseil Départemental et 26 683.06 € pour l'Agence de l'Eau.

Ces 2 programmes sont terminés.

Le second programme consiste à la réalisation d'une 3^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages « Communaux de la Fontanne » sur la commune d'Auzelles.

L'entreprise SAS Entreprise Dumeil TP a débuté les travaux le 05 Octobre 2022, ils se sont terminés début Novembre 2022 ; reste juste des panneaux à poser.

✓ Programmes de travaux 2021 - 2022

Il s'agit de la réalisation d'une 4^{ème} et dernière tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages sur le territoire des communes de Cunlhat et d'Echandelys, concernant les captages Fiosson, Buisson, Faux Plantat, Charrier, Coudeyras, Deux Frères, le Cluel, Coupat, le Mas, sur la commune d'Echandelys et Rabougériens (4 captages), Gardettes, Bialades, Planat, Dissard, Beaufochet, Joubert, Charbonnier, Sorcières.

La subvention, déposée le 22 Juin 2021 auprès du Conseil Départemental, a été accordée à la commission permanente du 06 Mai 2022 pour la somme de 153 085.80 €, soit 30% du montant des dépenses retenu.

L'entreprise SAS Entreprise Dumeil TP, n'a pas encore débuté les travaux.

✓ Travaux avec le SIAEP Rive Gauche de la Dore

Une convention a été signée le 11 Mars 2021 entre les 2 syndicats, pour groupement de commandes, pour la pose d'un regard de comptage au village de la Beauté sur la commune d'Isserteaux.

Les travaux sont terminés ; la réception n'est pas encore réalisée.

✓ Programmes de travaux 2022 - 2023

La société SECAE a été retenue à la réunion du Comité Syndical du 20 Juin 2022, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de travaux 2022 - 2023, pour un montant de 8 500.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation des travaux de suppression du réservoir du Mas sur la commune d'Echandelys, impliquant l'alimentation du village du Mas par le réservoir de Fiosson et l'alimentation de l'unité de distribution des Amouillaux par le réservoir de Labat, sur la commune de Saint Eloy la Glacière.

Une subvention a été déposée le 1^{er} Septembre 2022 auprès du Conseil Départemental pour un montant global de l'opération qui s'élève à 535 000,00 € H.T., dont 490 828.00 € H.T. de travaux.

Une autre subvention a été déposée le 17 Octobre 2022 auprès l'Agence de L'Eau.

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 655	6 666
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,06	2,09
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%	95.67%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,5%	79,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,9	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,11%	0,18%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,2%	60,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,003

8. Note d'information de l'Agence Loire Bretagne



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

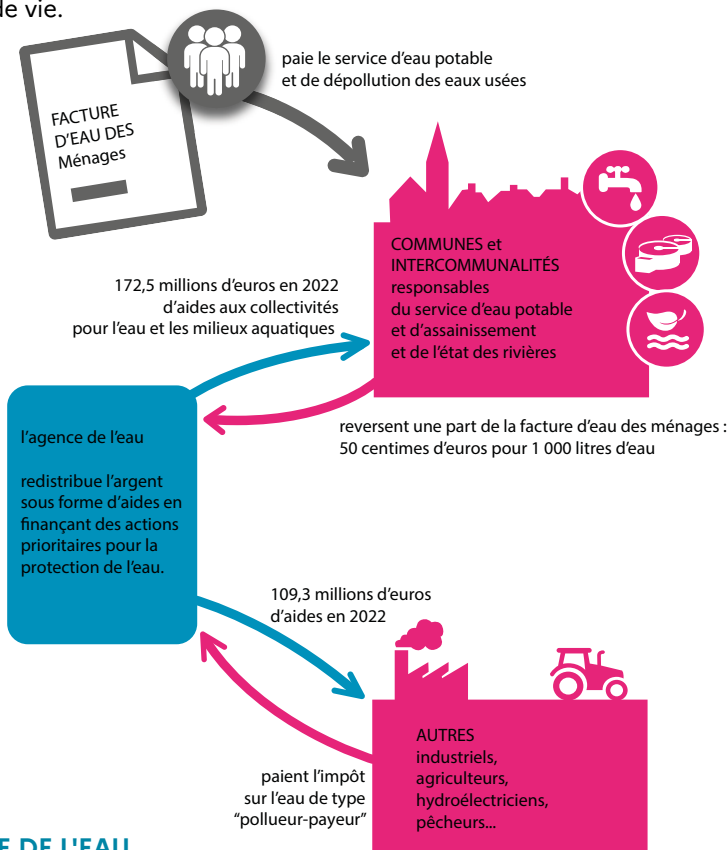
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

AR Prefecture

063-256300443-20230619-D2023_17-DE
Reçu le 06/07/2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



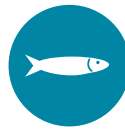
65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Reçu le 06/07/2023

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

AR Prefecture

Délégation Armorique

063-256300443-20230619-2023-17-DE
Parc technologique du ZEP 7 / 2023
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73

contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

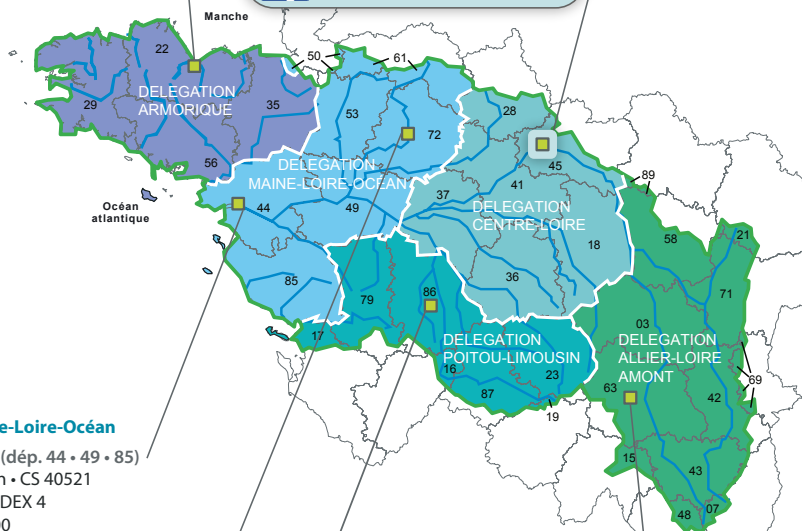
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

